

# **DECLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION DE GREVE**

(à retourner à l'IEN de circonscription 48h dont 1 jour ouvré avant la date prévue)

Pour rappel : selon la Loi n°2008- 790 du 20 août 2008 la déclaration d'intention n'oblige en rien se mettre effectivement en grève. C'est la feuille d'émargement à l'issue de la grève qui fait foi.

NOM : .....PRENOM : .....

ECOLE : .....

CIRCONSCRIPTION .....

Déclare mon intention de participer à la grève le jeudi 16 mars, vendredi 17 mars, lundi 20 mars, mardi 21 mars, jeudi 23 mars, vendredi 24 mars, lundi 27 mars, mardi 28 mars, jeudi 30 mars, vendredi 31 mars 2023.

Fait à .....le .....

signature du déclarant,

---

# **DECLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION DE GREVE**

(à retourner à l'IEN de circonscription 48h dont 1 jour ouvré avant la date prévue)

Pour rappel : selon la Loi n°2008- 790 du 20 août 2008 la déclaration d'intention n'oblige en rien se mettre effectivement en grève. C'est la feuille d'émargement à l'issue de la grève qui fait foi.

NOM : .....PRENOM : .....

ECOLE : .....

CIRCONSCRIPTION .....

Déclare mon intention de participer à la grève le jeudi 16 mars, vendredi 17 mars, lundi 20 mars, mardi 21 mars, jeudi 23 mars, vendredi 24 mars, lundi 27 mars, mardi 28 mars, jeudi 30 mars, vendredi 31 mars 2023.

Fait à .....le .....

signature du déclarant,

---

# **DECLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION DE GREVE**

(à retourner à l'IEN de circonscription 48h dont 1 jour ouvré avant la date prévue)

Pour rappel : selon la Loi n°2008- 790 du 20 août 2008 la déclaration d'intention n'oblige en rien se mettre effectivement en grève. C'est la feuille d'émargement à l'issue de la grève qui fait foi.

NOM : .....PRENOM : .....

ECOLE : .....

CIRCONSCRIPTION .....

Déclare mon intention de participer à la grève le jeudi 16 mars, vendredi 17 mars, lundi 20 mars, mardi 21 mars, jeudi 23 mars, vendredi 24 mars, lundi 27 mars, mardi 28 mars, jeudi 30 mars, vendredi 31 mars 2023.

Fait à .....le .....

signature du déclarant,

